

L'essentiel

En 2006, 10,5 % des Finistériens se situent sous le *seuil de pauvreté*, contre 13,2 % en France. Le Finistère figure parmi les départements français les moins exposés à la pauvreté, que ce soit dans sa dimension urbaine ou rurale. Comme en France métropolitaine, ce sont les familles monoparentales qui sont les plus touchées : 27 % vivent sous le seuil de pauvreté. Le risque de pauvreté est moindre pour les couples sans enfants (6 %).

Au 31 décembre 2007 sur le département, près de 141 000 *allocataires* bénéficient de prestations versées par les Caisses d'Allocations Familiales (CAF), couvrant environ 385 000 Finistériens. Parmi ces allocataires, 3 sur 5 ont des enfants. Une famille sur cinq accompagnée par les Caf est en situation de monoparentalité. Sur les 18 700 familles monoparentales, 56 % d'entre-elles sont situées sous le *seuil de bas revenus*. Plus de 24 000 personnes aux revenus modestes sont soutenues par le versement d'un minimum social (allocation parent isolé, allocation adulte handicapé, revenu minimum d'insertion).

Pertinence au regard du développement durable

La lutte contre la pauvreté constitue l'axe majeur du volet social du développement durable. Affichée comme l'une des grandes priorités mondiales lors de la convention de Rio, elle est aussi essentielle dans la stratégie européenne de développement durable. En France, elle est au cœur des objectifs de la loi de juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions et du plan de cohésion sociale de 2005.

Révélatrice de profondes inégalités sociales, la pauvreté est aussi l'expression criante de situations d'exclusion. Fréquemment, elle se traduit aussi par des difficultés d'accès aux droits fondamentaux : la santé, le logement, la formation, l'emploi. La multiplicité de ces dimensions, la concentration du risque de pauvreté sur certaines catégories de la population, et la persistance des situations dans le temps sont autant d'éléments à prendre en compte dans le traitement de ce problème.

Tour d'horizon

Au 1^{er} trimestre 2009, le Finistère compte 45 000 *demandeurs d'emploi des catégories A, B et C* inscrits au Pôle emploi.

Trois demandeurs d'emploi finistériens sur dix le sont depuis un an ou plus. **voir fiche Emploi*

Des inégalités d'accès aux services dans certains territoires. **voir fiche Conditions de vie des Finistériens*

Une forte cohésion de revenus fiscaux. **voir fiche Niveau de revenu fiscal*

Une pauvreté moins marquée dans le Finistère

En 2006, plus de 90 000 Finistériens vivent sous le seuil de pauvreté établi au niveau national, c'est-à-dire avec moins de 880 € par mois par *unité de consommation*. Cela représente 10,5 % de la population des ménages du département. C'est nettement moins que le taux observé en France, et proche de celui de la Bretagne : respectivement 13,2 % et 10,9 %. Le prélèvement progressif des impôts et les prestations sociales contribuent à réduire les inégalités des revenus dans le Finistère comme ailleurs. En effet, les plus bas revenus sont rarement imposés et reçoivent l'essentiel des prestations sociales. Ces dernières représentent 22 % du *revenu disponible* des ménages sous le seuil de pauvreté, contre seulement 4 % pour l'ensemble des ménages du département. Cette part est égale à 28 % pour les ménages pauvres en France métropolitaine, les bas revenus dans le Finistère étant moins faibles.

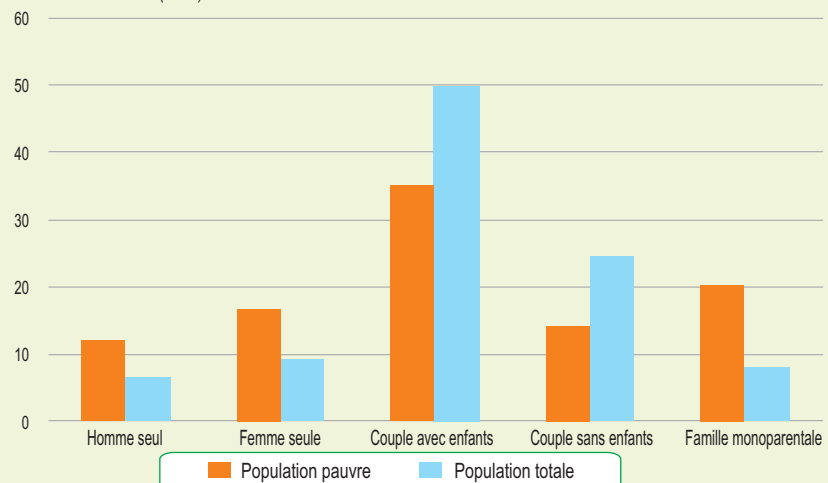
Le nombre d'allocataires de minima sociaux de la Caf confirme ce constat de moindre pauvreté dans le département. En 2007, on compte 52 allocataires de minima sociaux pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans dans le Finistère, contre 58 en France métropo-

litaine. Néanmoins, cette proportion, ainsi que celle des Côtes-d'Armor, est plus élevée que la moyenne régionale (47 allocataires pour 1 000 habitants). Cette situation s'explique par un plus grand nombre de bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) dans le Finistère parmi la population âgée de 20 à 59 ans. Dans les Côtes-d'Armor,

l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) est attribuée plus fréquemment.

La pauvreté est contrastée selon la typologie de l'espace. Le *taux de pauvreté* dans le Finistère est de 2 points supérieur dans les espaces ruraux relativement aux espaces urbains. Cet écart est plus élevé en région : 2,7 points. L'écart entre ruraux et urbains est

Répartition de la population totale et de la population pauvre par type de ménage dans le Finistère (en %)



Source : Insee - DGI, revenus disponibles localisés 2006

Lecture : dans la population totale du Finistère, il y a 8 % des personnes qui vivent dans une famille monoparentale. Parmi la population pauvre finistérienne, 20 % vivent dans une famille monoparentale.

Pauvreté et exclusion sous les aspects monétaires

Le Finistère moins pauvre dans les espaces urbains et dans les espaces ruraux

Taux de pauvreté par type d'espace et département en 2006 (en %)

	Ensemble	Espace urbain	Espace rural
Côtes-d'Armor	12,0	10,7	14,0
Finistère	10,5	10,0	12,0
Ille-et-Vilaine	10,1	9,6	12,8
Morbihan	11,3	10,6	12,5
Bretagne	10,9	10,1	12,8
France métropolitaine	13,2	12,9	14,8

Source : Insee - DGI, revenus disponibles localisés 2006

cependant à nuancer. En effet, les charges de logement ne sont pas prises en compte dans la mesure du *niveau de vie*. Or, elles sont plus élevées en zone urbaine où la proportion de locataires est plus grande. Elles sont moins élevées dans les espaces ruraux où les ménages sont plus souvent propriétaires de leur habitation. S'ils sont encore accédants, l'acquittement des remboursements d'emprunt est moindre qu'en zone urbaine. Les Finistériens sont plus souvent propriétaires de leur logement : 71 % des ménages, contre 68 % en Bretagne, et 58 % en France métropolitaine. Cela renforce le constat d'inégalités moins marquées dans le département.

Géographiquement, le poids de la population couverte par les minima sociaux de la Caf est plus important en milieu urbain. C'est particulièrement vrai dans les grandes agglomérations, mais également dans les intercommunalités du centre-Finistère.

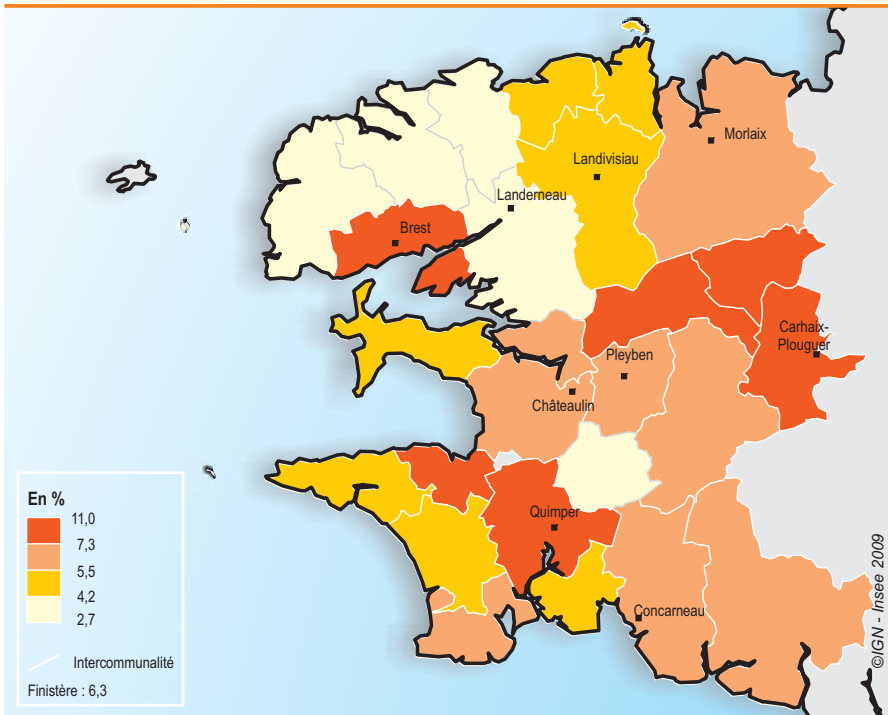
La monoparentalité, une situation familiale sujette à la précarisation

Les personnes ayant connu des ruptures familiales figurent parmi les plus fragilisées. La monoparentalité génère souvent une précarité financière. Ainsi, comme en France, plus d'une famille monoparentale sur quatre est exposée à la pauvreté.

Sur le département, parmi les 18 700 familles monoparentales allocataires de prestations Caf en 2007, 56 % sont situées sous le seuil de bas revenu. Avec les 3 500 familles monoparentales maintenues au-dessus du seuil de bas revenus grâce aux prestations versées, les trois quarts des familles monoparentales allocataires finistériennes sont en situation financière délicate. Comme au niveau national, la situation de monoparentalité s'intensifie : 12,5 % des allocataires en 2003, 13,3 % en 2007. La monoparentalité est principalement vécue par les femmes, chef de famille dans plus de 9 cas sur 10, dans le Finistère comme en Bretagne.

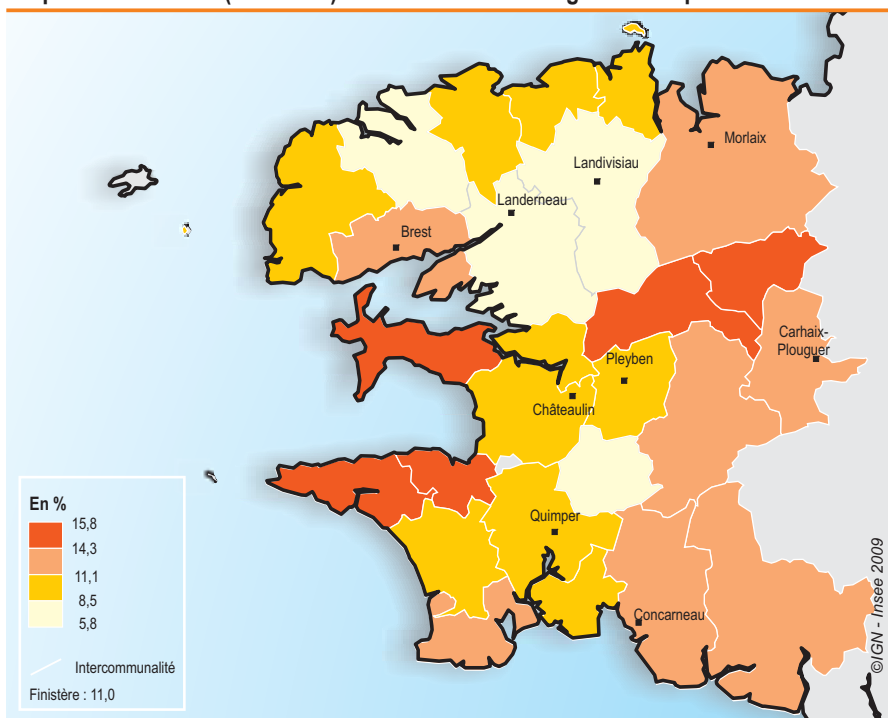
Dans le Finistère, 22 % des familles allocataires avec enfants sont monoparentales en 2007. Territorialement, le phénomène de monoparentalité s'exprime avant tout en milieu urbain. Ainsi, le Pays de Douarnenez, Quimper Communauté et Brest Métropole Océane connaissent les taux de monoparentalité les plus élevés : entre 27 % et 29 %. L'habitat locatif social plus présent et l'offre d'emplois et des services plus concentrée expliquent principalement la surreprésentation de ces familles dans les villes. Cependant, l'approche révèle des situations

Proportion de jeunes (0-17 ans) vivant dans un ménage sans emploi



Source : Insee, recensement de la population 2006 (exploitation principale)

Proportion d'adultes (18-59 ans)* vivant dans un ménage sans emploi



Source : Insee, recensement de la population 2006 (exploitation principale)

* hors étudiants

Pauvreté et exclusion sous les aspects monétaires

spécifiques en centre-Finistère avec des taux d'au moins 2 points supérieurs à la moyenne départementale (27 % dans le Poher, 24 % dans les Monts d'Arrée ou dans le Yeun Ellez).

Des personnes seules vulnérables

L'isolement est aussi un facteur de pauvreté. Près d'une personne vivant seule sur cinq est touchée par la pauvreté. Les ressources financières apportées par une seule personne sont plus fragiles et dépendent du marché du travail ou des montants de pensions pour les plus âgées. La précarité des personnes isolées se retrouve dans le profil des bénéficiaires des minima sociaux des Caf. Dans la région, 64 % des RMIstes sont des personnes vivant seules sans enfants. C'est aussi la situation de près de 3 bénéficiaires sur 4 de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). La population d'allocataires du RMI est majoritairement âgée de moins de 40 ans, celle de l'AAH est plus âgée.

La pauvreté touche également plus les familles avec enfants que les couples sans enfants. Pour les ménages avec enfants, elle résulte plutôt d'un déséquilibre entre la taille du ménage et les ressources financières alors même qu'un des parents peut avoir un emploi.

Les zones périurbaines de Brest et Quimper plus à l'abri de l'exclusion sociale

Dans le Finistère, 6 % des jeunes de moins de 18 ans vivent dans un ménage pour lequel aucun adulte n'occupe un emploi. Cette proportion est plus élevée dans les intercommunalités du centre du département. Elle l'est également pour les intercommunalités les plus urbaines : Brest Métropole Océane et Quimper Communauté. À l'inverse, les quatre intercommunalités jouxtant Brest

Les jeunes Bretons relativement épargnés par la pauvreté

Taux de pauvreté en 2006 par tranche d'âge

	De 0 à 17 ans	De 18 à 29 ans	De 30 à 64 ans	65 ans et plus
Finistère	12,2	11,3	8,5	8,7
Bretagne	11,6	9,5	8,9	9,3
France métropolitaine	17,5	13,7	12,4	8,9

Source : Insee - DGI, revenus disponibles localisés 2006

Les minima sociaux en 2007

	Répartition des minima sociaux versés en 2007 par type de prestation (en %)			Taux des bénéficiaires de minima sociaux parmi la population de 20-59 ans (en %)
	Revenu minimum d'insertion	Allocation de parent isolé	Allocation adulte handicapé	
Finistère	45	6	49	52
Bretagne	41	7	52	47
France métropolitaine	52	9	39	58

Source : Caf de Bretagne, extrait du cahier des données sociales de 2007

Lecture : dans le Finistère, le RMI représente 45 % des minima sociaux versés par les Caf, contre 41 % en Bretagne et 52 % en France. 52 allocataires pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans bénéficient de minima sociaux versés par une Caf. Ce taux est indicatif ; il s'établit sur la comparaison entre le nombre d'allocataires au 31/12/2007 et l'estimation de la population au 01/01/2006.

Métropole Océane ont les proportions de jeunes vivant dans des ménages sans emploi les moins élevées, avec la communauté de communes du Pays Glazik.

Parmi les adultes de 18 à 59 ans, 11 % vivent dans un ménage sans emploi. Comme pour les 0-17 ans, cette part est plus forte dans les communautés de communes du centre-Finistère, comme dans les Monts d'Arrée (17 %) et au Yeun Ellez (14 %). Les intercommunalités côtières du Cap Sizun, de la Presqu'île de Crozon, et du Pays de Douarnenez se distinguent également avec des proportions élevées d'individus de 18 à 59 ans dans des ménages sans emploi : entre 14 % et 16 %.

Les risques d'exclusion sociale sont les moins forts dans deux intercommunalités proches de Brest (les Abers et le Pays de Landerneau Daoulas), ainsi que celle du Pays Glazik. Ce sont en effet les zones où la part de personnes vivant dans un ménage sans emploi est parmi les plus faibles.

Forces

- une population moins touchée par la pauvreté ;
- une forte proportion de propriétaires.

Faiblesses

- un risque de pauvreté accru pour les familles monoparentales et les personnes seules ;
- le centre-Finistère plus fortement exposé à l'exclusion sociale ;
- les territoires urbains également concernés par une population allocataire fragile, en situation de précarité.

Méthodologie

L'Union européenne mesure l'insuffisance de ressources de manière normative par un seuil de pauvreté égal à 60 % du revenu médian national. Cette approche de la pauvreté, concentrée sur les aspects monétaires, est en réalité une mesure des inégalités. La pauvreté est définie uniquement dans une perspective relative. En deçà d'un certain seuil de revenu, on considère qu'un individu a un risque élevé d'être exclu d'un certain nombre de biens et services auxquels les autres ont accès.

D'autres indicateurs dans le domaine social peuvent compléter cette approche. Par exemple, la proportion de personnes vivant dans un ménage sans emploi est un des indicateurs communs retenus par la Commission européenne. Localement, le suivi des allocataires des caisses d'allocations familiales constitue un complément appréciable aux indicateurs donnés par l'Insee pour la connaissance de la pauvreté. Ces notions distinctes et complémentaires sont ici retenues. Plus généralement, les inégalités de revenus doivent être complétées par des éléments reflétant la privation matérielle et les conditions de vie des individus.

Définitions

Le **revenu disponible** d'un ménage est la somme de toutes les ressources des différentes personnes composant le ménage : revenus d'activité (salaires nets, bénéfiques...), de remplacement (allocations chômage, retraites...), du patrimoine et prestations reçues (allocations familiales, aides au logement, minima sociaux) ; total duquel on déduit les impôts directs payés par le ménage (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux (Contribution Sociale Généralisée - CSG, Contribution au Remboursement de la Dette Sociale - CRDS).

Le **niveau de vie** est le revenu disponible du ménage par **Unité de Consommation (UC)**. Le nombre d'unités de consommation d'un ménage permet de tenir compte des économies d'échelle que procure la vie en commun. Le décompte effectué est le suivant :

- 1 unité de consommation pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Un individu est considéré comme pauvre lorsque le niveau de vie du ménage auquel il appartient est inférieur au **seuil de pauvreté**. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution des niveaux de vie. Le seuil retenu ici est fixé à 60 % du niveau de vie médian. Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil, soit 880 € en France en 2006. Le champ retenu est celui des personnes vivant en France métropolitaine et appartenant à des ménages ordinaires dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul. Il exclut donc les personnes en institution, ainsi que les personnes sans domicile qui sont les plus en difficulté.

Le dispositif **Revenu Disponible Localisé (RDL)** de l'Insee permet le calcul des revenus disponibles, du niveau de vie et des taux de pauvreté au niveau départemental, sur le champ des ménages fiscaux ordinaires. Les éléments proviennent du traitement des déclarations de revenus et des données de la taxe d'habitation. Les revenus financiers non déclarés et les prestations sociales sont estimés.

Les **allocataires Caf de minima sociaux** sont les allocataires percevant le Revenu Minimum d'Insertion (RMI) ou l'Allocation d'Adulte Handicapé (AAH) ou l'Allocation Parent Isolé (API). Le champ est restreint aux personnes relevant du régime général de la caisse d'allocations familiales. Les allocataires rattachés au régime de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) ne sont pas pris en compte. Par conséquent, le dénombrement des allocataires en milieu rural est sous estimé.

Le **seuil de bas revenus Caf** est calculé par analogie au seuil de pauvreté : seuil fixé à 60 % de la médiane des revenus par unité de consommation. Sur le même champ de population, ce seuil est calculé sur un concept de niveau de vie avant impôts (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG non déductible, CRDS et prime pour l'emploi), prenant en compte les prestations sociales. L'échelle d'équivalence utilisée octroie une majoration de 0,2 UC par enfant pour une famille monoparentale. Dans le champ des allocataires Caf sous le seuil de bas revenus, sont exclus les allocataires étudiants, ceux âgés de 65 ans et plus, les allocataires des régimes particuliers et les bénéficiaires de l'AAH en maison d'accueil spécialisée.

Au sens du recensement, un ménage est dit **ménage sans emploi** si aucun adulte de 18 ans ou plus du ménage n'est déclaré actif occupé. Le questionnaire du recensement de la population a été élaboré pour mieux cerner les situations complexes études et emploi, retraite et emploi et les raccrocher à l'activité, pour mieux refléter le concept d'activité utilisé par l'Insee dans ses statistiques, et en particulier dans l'enquête emploi. La population active occupée au sens du recensement de la population comprend les personnes de 14 ans ou plus qui déclarent :

- exercer une profession (salariée ou non) même à temps partiel ;
- aider un membre de la famille dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré...;
- être militaire du contingent (tant que cette situation existait).

Les **demandeurs d'emploi** inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories. Conformément aux recommandations du rapport du conseil national de l'Information statistique sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi (septembre 2008), la Dares et Pôle emploi présentent à des fins d'analyse statistique les données sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fonction des catégories suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Pour en savoir plus

- * La pauvreté moins marquée en Bretagne / Insee Bretagne ; Sandra Chirazi. - Dans : *Octant*. - N° 111 (2008, janv.). - P. 22-25. - Accessible en ligne.
- * La pauvreté en Bretagne / Isabelle Le Boëtté, Sylvain Dajoux, Agnès Palari...[et al.]; Insee Bretagne. - Dans : *Les dossiers d'Octant* ; n° 47 (2005, mai). - 100 p. - Accessible en ligne.
- * Enfants des couples, enfants des familles monoparentales : des différences marquées pour les jeunes enfants / Olivier Chardon, Fabienne Daguet. - Dans : *Insee première* ; n° 1216 (2009, janv.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * Inégalités de niveau de vie et mesures de la pauvreté en 2006 / Pascal Godefroy, Jérôme Pujol, Emile Raynaud... [et al.]; Insee. - Dans : *Les revenus et le patrimoine des ménages*, 2009. - P. 9-24. - (Références). - Accessible en ligne.
- * Enquête revenus fiscaux et sociaux 2006 et séries longues. - Dans : *Insee résultats*. Société ; n° 92 (2009, avr.). - Système en ligne.
- * Les niveaux de vie en 2006 / Luc Goutard, Jérôme Pujol. - Dans : *Insee première* ; n° 1203 (2008, juil.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * Les familles monoparentales, des difficultés à travailler et à se loger / Olivier Chardon, Fabienne Daguet, Emilie Vivas. - Dans : *Insee première* ; n° 1195 (2008, juin). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * Niveaux de vie et pauvreté en France : les départements du Nord et du Sud sont les plus touchés par la pauvreté et les inégalités / Laurent Auzet, Février Magali, Aude Lapinte. - Dans : *Insee première* ; n° 1162 (2007, oct.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * Statiss 2009 Bretagne / Direction régionale des Affaires sanitaires et sociales Bretagne. - Rennes : Drass Bretagne, 2009. - 42 p. - Accessible en ligne.
- * Précarité : le revenu minimum d'insertion / Caisses d'allocations familiales de Bretagne. - Dans : *Les cahiers des données sociales 2006*. - Rennes : caisses d'allocations familiales de Bretagne, 2007. - Non pag. - Accessible en ligne.
- * Le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active au 30 juin 2009 / Caisse nationale d'allocations familiales. - Dans : *L'E-ssentiel* : n° 90 (2009, sept.). - 4 p. - Système en ligne.
- * 1,5 million de bénéficiaires de l'assurance vieillesse des parents au foyer / Muriel Nicolas, Florence Thibault ; Caisse nationale d'allocations familiales. - Dans : *L'E-ssentiel* : n° 89 (2009, août). - 4 p. - Système en ligne.
- * Les aides financières individuelles versées par les Caf / Pauline Domingo ; Caisse nationale d'allocations familiales. - Dans : *L'E-ssentiel* : n° 88 (2009, juil.). - 4 p. - Système en ligne.
- * Pauvreté, bas revenus : apports des données des Caf / Catherine Jaulent, Pascal Chevalier, François Bihler... [et al.]; Caisse nationale des allocations familiales ; Insee... [et al.]. - Dans : *Dossiers d'études [Cnaf]* ; n° 107 (2008, août). - 66 p. - Accessible en ligne.
- * Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2007-2008 / Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale. - Paris : Documentation française, 2008. - 642 p.
- * Le rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale : 2007 - 2008 / Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale. - Paris : Documentation française, 2008. - 203 p. - Accessible en ligne.
- * www.insee.fr/fr/regions/bretagne/
- * www.bretagne.sante.gouv.fr/
- * www.caf.fr/web/Web291.nsf
- * www.caf.fr/web/Web292.nsf
- * www.insee.fr
- * www.caf.fr

